

ORGANISER SON PANEL CITOYEN : LES BONNES QUESTIONS À SE POSER



Motoco, Mercredi 21 octobre 2020, 11h-12h45

ATELIER ORGANISÉ PAR ETAT D'ESPRIT STRATIS



Sur la base d'expériences concrètes, l'atelier a pour objectif d'évoquer les points clés de la mise en place d'un panel de citoyens réussi. Quelle taille pour l'échantillon ? Comment tirer au sort ? Faut-il indemniser les participant-e-s ? Sont-il-elle-s représentatif-ve-s ? Quel format prévoir pour les séances de travail ?

Face à ces interrogations, il n'y a pas de recette miracle mais une nécessaire adaptation aux enjeux de chaque concertation. Nos intervenant-e-s apporteront leur regard de terrain. Nous débattrons, bien sûr, du pour et du contre

de cette pratique en plein essor, et nous évoquerons la manière d'en faire un outil de co-construction citoyenne légitime et efficace.

Avec l'intervention de :

■ **Yassine Hira**, Citoyen tiré au sort

Animé par :

■ **Domitille Arrivet**, Directrice conseil à Etat d'Esprit Stratis



Cet atelier, organisé et animé par l'agence de concertation et de communication Etat d'Esprit Stratis, avait pour objectif d'**évoquer les points clés de la mise en place d'un panel de citoyens réussi**. Le groupe de travail avait comme particularité le retour d'expérience de Yassine Hira, tiré au sort par la Ville de Paris, à la suite du Grand Débat National organisé par Emmanuel Macron. La collectivité souhaitait alors organiser une réflexion avec les parisiens·es tiré·e·s au sort pour discuter de leur meilleure implication dans la vie citoyenne à Paris, en se basant sur les propositions émises lors du Grand Débat. C'est ainsi que, durant deux week-end d'affilés mi 2019, la Ville de Paris a réuni 20 parisiens·es tiré·e·s au sort afin de produire une recommandation éclairée.

QU'EST-CE QU'UN PANEL CITOYEN, ET SURTOUT QU'EST-CE QU'IL N'EST PAS ?

Plusieurs propositions de définition ont été évoquées par les participant·e·s telles que : un panel citoyen est « un échantillon de la population, représentative et touchée par le sujet » ou encore « une partie de la population concernée mais pas forcément représentative ». Cette proposition a engendré plusieurs débats, sur la notion de représentativité et du public touché, à savoir : **le panel doit-il être représentatif de la population française ?**

Il a été proposé **la notion de diversité à la place de celle de représentativité**, cette dernière étant plus difficile à obtenir. Cette nouvelle notion permettrait finalement de **mieux convenir à l'objectif** du panel citoyen qui se concentre sur **la diversité des points de vue**. Par ailleurs, un panel citoyen ne doit pas seulement sélectionner des citoyen·ne·s spécifiquement touché·e·s par le sujet ou le projet, mais s'étendre au maximum afin de tendre vers cette diversité.

La définition proposée par Domitille Arrivet est la suivante : un panel citoyen est « **un groupe d'individus divers qui sont sollicités pour prononcer un avis éclairé sur un sujet particulier en vue d'une décision collective** ». A travers cette définition, il n'est donc pas nécessaire que le panel soit représentatif de la population française, il n'inclut pas la présence d'expert·e·s et se diffère du sondage ou du référendum.

Bien que le panel citoyen existe depuis la démocratie athénienne sous le nom de l'Ecclésia, son objectif reste le même : **faire participer tout le monde, et pas seulement les militant·e·s** d'un projet ou d'une cause. Cependant, il a été notifié que **toutes et tous les citoyen·ne·s ne participent pas : pourquoi ?** D'une part, il·elle·s ne sont pas nécessairement tou·te·s au courant du projet en question et d'autre part, il·elle·s ne sentent pas forcément concerné·e·s, ou encore par crainte de manipulation ou de non prise en compte de leurs avis.



Les premières questions à se poser sont alors : comment choisir l'échantillon ? Avec quelles limites ? Pour la ville de Paris par exemple, doit-on choisir vingt personnes, dont

une par arrondissement ? En sachant qu'ils n'ont pas la même taille ni la même densité ? Pour pallier ce défaut de proportionnalité, doit-on choisir les citoyen·ne·s selon leur représentativité de la population parisienne ; ou du moins selon sa diversité pour privilégier la différence des points de vue ?

Le choix de l'échantillonnage demande donc un vrai travail de réflexion en amont avec le commanditaire de la démarche participative. Au-sein de ce cheminement interrogatif indispensable, **il ne faut pas omettre les paramètres logistiques et économiques** qui déterminent les caractéristiques de l'échantillon comme sa taille et son moyen de recrutement.

Une fois les paramètres de l'échantillon créés, reste à savoir **par quels moyens** nous pouvons **le constituer**. Nous connaissons tou·te·s la distribution de tracts, le porte à porte, l'appel téléphonique, les listing des bailleurs sociaux, la liste de consommateur, le repérages des personnes ressources dans un quartier, l'affichage public, le passage par les délégué·e·s de classe, l'article de presse et leurs résultats plus ou moins efficaces... En effet, pour le débat organisé sur la PAC (Politique Agricole Commune), la CNDP a dû contacter 150 000 personnes, via un annuaire téléphonique, pour au final n'en sélectionner que 140.

Là encore **choisir ses modalités de contact et de communication demande une réflexion sur le public à atteindre**, sur les préférences du commanditaire et sur les ressources dont nous disposons. Pour information, un recrutement doit être effectué entre deux et trois semaines avant l'événement.



L'atelier a par la suite débouché sur **les questions de l'indemnisation des citoyen·ne·s sélectionné·e·s** avec les questions éthiques que cela soulève. Doit-on indemniser les participant·e·s ? Si oui à quelle hauteur ? Doit-on indemniser toutes les personnes au même niveau ? Doit-on indemniser leur voyage, leur frais d'hôtel ? Oui car c'est reconnaître leur statut de citoyen·ne et leur implication ; ou bien non car cette dernière est de courte durée et fait partie de ses devoirs civiques ? Pour information, ce montant éthique peut par exemple être fixé en fonction des jurys en cours d'assise qui sont rémunérés 80 euros par jour. Il est préférable d'utiliser le terme d'indemnisation à celui, impropre, de rémunération.

En conclusion, définir, atteindre, constituer un panel citoyen demande donc de **se poser les bonnes questions pour déterminer ses paramètres**. L'une d'elles serait par exemple : quelles sont mes ressources, quelles sont les attentes du commanditaire, quels objectifs pour quels outils et quels sont les besoins et envies du panel citoyen ?

Derrière toutes ces questions nous pouvons émettre une certitude : **la richesse du panel citoyen réside dans sa diversité**.

POINTS À RETENIR

■ Un panel citoyen se concentre sur la diversité des points de vue et pas forcément sur la représentativité.

■ Les questions à se poser pour constituer son panel sont: Comment choisir l'échantillon ? Par quelles modalités de contact et de communication choisir les participant·e·s ? Doit-on proposer un indemnisation ?

■ Un panel citoyen est « un groupe d'individus divers qui sont sollicités pour prononcer un avis éclairé sur un sujet particulier en vue d'une décision collective ».

